

Communiqué de Presse

Division de la Presse du Conseil de l'Europe



Réf: 396f07

Tel: +33 (0)3 88 41 25 60

Fax: +33 (0)3 88 41 39 11

pressunit@coe.int

internet: www.coe.int/press

47 membres

Albanie
Allemagne
Andorre
Arménie
Autriche
Azerbaïdjan
Belgique
Bosnie-Herzégovine
Bulgarie
Chypre
Croatie
Danemark
Espagne
Estonie
Finlande
France
Géorgie
Grèce
Hongrie
Irlande
Islande
Italie
Lettonie
"L'ex-République
yougoslave de
Macédoine"
Liechtenstein
Lituanie
Luxembourg
Malte
Moldova
Monaco
Monténégro
Norvège
Pays-Bas
Pologne
Portugal
République tchèque
Roumanie
Royaume-Uni
Russie
Saint-Marin
Serbie
Slovaquie
Slovénie
Suède
Suisse
Turquie
Ukraine

Grèce: Raccourcir les procédures judiciaires afin de se conformer aux arrêts de la Cour

Strasbourg, 07.06.2007 - Hier, le Comité des Ministres a adopté une Résolution Intérimaire faisant état de sa préoccupation concernant le problème systémique des durées excessives de procédures et a appelé à de nouvelles réformes afin d'y remédier. Ces réformes sont appelées par un grand nombre d'arrêts de la Cour européenne des Droits de l'Homme constatant des violations relatives à des durées excessives de procédures devant les juridictions administratives et l'absence de recours effectif à cet égard.

Le Comité a prié notamment les autorités grecques d'accélérer l'adoption des réformes des procédures judiciaires et de l'organisation en vue d'accélérer les procédures pendantes devant tous les tribunaux administratifs.

Il a également prié instamment la Grèce de faire tous les efforts possibles pour adopter rapidement le nouveau projet de loi créant un recours interne contre la durée des procédures et de s'assurer qu'il soit mis en œuvre conformément aux exigences de la Convention et de la jurisprudence de la Cour.

Texte intégral de la [Résolution intérimaire CM/ResDH\(2007\)74](#)

* * *

En vertu de la Convention européenne des Droits de l'Homme, les arrêts de la Cour européenne exigent l'adoption par les États défendeurs, sous le contrôle du Comité des Ministres, de toutes les mesures nécessaires afin d'octroyer aux requérants une réparation appropriée et de prévenir de nouvelles violations similaires à l'avenir.

Pour recevoir nos communiqués par e-mail, contactez : Council.of.Europe.Press@coe.int

Organisation politique fondée en 1949, le Conseil de l'Europe veille au renforcement de la démocratie et des droits de l'homme à l'échelle du continent. Il élabore des réponses communes aux défis sociaux, culturels ou juridiques posés à ses 47 Etats membres.